



**HAL**  
open science

## Saisir les processus méso : une approche régulationniste

Thomas Lamarche, Pascal Grouiez, Martino Nieddu, Jean-Pierre Chanteau,  
Agnès Labrousse, Sandrine Michel, Julien Vercueil

### ► To cite this version:

Thomas Lamarche, Pascal Grouiez, Martino Nieddu, Jean-Pierre Chanteau, Agnès Labrousse, et al.. Saisir les processus méso : une approche régulationniste. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, 2021, Classique Garnier, 1, pp.13-49. 10.48611/isbn.978-2-406-11904-3.p.0013 . hal-02998010

**HAL Id: hal-02998010**

**<https://hal.science/hal-02998010v1>**

Submitted on 10 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Saisir les processus méso : une approche régulationniste

Thomas Lamarche<sup>1</sup>, Pascal Grouiez<sup>2</sup>, Martino Nieddu<sup>3</sup>, Jean-Pierre Chanteau<sup>4</sup>, Agnès Labrousse<sup>5</sup>, Sandrine Michel<sup>6</sup> et Julien Vercueil<sup>7</sup>

1 Université de Paris - LADYSS, thomas.lamarche@u-paris.fr

2 Université de Paris - LADYSS, pascal.grouiez@gmail.com

3 Université de Reims Champagne-Ardenne - REGARDS

4 Université Grenoble Alpes - CREG

5 Université de Picardie-Jules Verne - CRIISEA

6 Université de Montpellier – ART-Dev

7 INALCO - CREE

Note: Ce texte est le résultat d'un travail collectif mené dans le cadre du Séminaire résidentiel régulationniste. Il a été pensé pour l'essentiel avec Martino Nieddu collègue et ami, disparu brutalement le 11 juin 2018.

## Table des matières

1. Faire face à l'hétérogénéité : penser les espaces de différenciation.....	5
1.1. Émergence de la question méso .....	5
1.2. Une approche méso régulationniste .....	6
2. Une grille d'analyse de la différenciation des espaces méso .....	7
2.1. L'entrée par le canal des procès de travail mobilisé par le capital .....	8
2.2. L'entrée par le canal de la concurrence et la définition des produits.....	9
2.3. L'entrée par le canal de la futurité et des patrimoines collectifs.....	10
2.5 Une grille d'analyse régulationniste des espaces méso .....	12
3. Régulations méso : la diversité des rapports aux dynamiques macro-économiques.....	14
3.1. Pour une approche méso non-fonctionnaliste.....	15
3.2. Une dialectique méso-macro pour des régulations multiples .....	16
3.2.1. Comment un procès de travail façonne l'autonomie d'un espace méso : le cas des services à la personne : .....	17
3.2.2. Le rôle du secteur éducatif dans l'accumulation macro .....	18
4. Conclusion .....	20

### **Résumé**

L'objet de notre contribution est de rendre compte d'un fait théorique que les débats à propos du régime capitaliste ont largement occulté : fondamentalement, la théorie de la régulation propose une grille d'analyse permettant de saisir la dynamique d'espaces spécifiques et les processus de différenciation qui les structurent. Prenant appui sur nombre de travaux ayant caractérisé ces processus en tant que variétés sectorielles et territoriales, nous montrons que les concepts de la théorie de la régulation permettent de caractériser ces espaces en termes mésoéconomiques. Nous précisons ainsi les bases d'une analyse méso-économique, pour laquelle nous proposons une grille de lecture qui identifie trois canaux de différenciation et situe les espaces méso dans une variété de relations avec les dynamiques macroéconomiques.

**Mots clés** : régulation, espace mésoéconomique, régulation sectorielle et territoriale, différenciation

### **Abstract**

This contribution aims at understanding an overshadowed fact: regulation theory – far from being restricted to macroeconomics – is relevant to grasp the dynamics of meso-economic arenas and the processes of differentiation that structure them. Drawing on a wealth of works that have characterized these processes in a wide range of sectors and territories, we show how régulationist concepts enlighten meso-economic patterns. We elaborate a framework that identifies three main carriers of differentiation within meso-economic arenas and sheds light on a variety of evolutive meso-macro configurations.

**Keywords**: régulation theory, meso-economic dynamics, sectoral and territorial institutions, differentiation processes, meso-macro relationships

## Introduction

Avec de la caractérisation des régimes d'accumulation et des modes de régulation assurant leur reproduction dans le temps, un résultat essentiel de la théorie de la régulation est d'avoir produit des instruments conceptuels et des grilles méthodologiques permettant d'explicitier un régime donné et d'en saisir les évolutions. En centrant leur analyse sur le rôle des institutions dans l'accumulation du capital, les travaux fondateurs de la théorie de la régulation étaient avant tout macroéconomiques (Boyer, 2015). Le cadre national y prévalait du fait de la nature peu extravertie du régime fordiste étudié. Or le propre des dynamiques de globalisation est de déstabiliser cette dimension nationale des régulations macro. Le cœur du programme de recherche régulationniste s'est ainsi focalisé sur l'étude des tensions que l'accumulation capitaliste exerce sur la reproduction des sociétés. Ces tensions génèrent des médiations institutionnelles qui ne se réduisent pas à une application mécaniste d'enchaînements macroéconomiques.

Avec le mode de régulation, le régime d'accumulation est le concept central. Il est constitué de « l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent du processus lui-même » (Boyer, 2015, p. 61). L'accumulation du capital soutient l'expansion du capitalisme, mais précipite aussi ses crises. Face à cette tendance lourde, le mode de régulation renouvelle en permanence les conditions d'une stabilisation du régime d'accumulation. La reproduction se produit ainsi avec des formes variées, dépendant des structures productives et des rapports sociaux. La théorie de la régulation, dans son souci initial de produire des faits stylisés relatifs à la crise en France et aux Etats-Unis, a probablement généralisé un certain nombre de traits saillants relatifs à un secteur structurant, le secteur automobile. Elle a ensuite intégré la diversité des régimes d'accumulation (non fordien) pendant et après les « trente glorieuses » dans d'autres types de capitalisme (Allemagne, Japon, pays d'Amérique latine etc.), puis la diversité des configurations sectorielles et territoriales et enfin des modèles productifs (Labrousse et Michel, 2017).

Notre contribution est centrée sur les processus de différenciation en soulignant qu'ils ne se résument pas à des processus de sélection ni ne se réduisent à une variété de capitalismes nationaux. Il s'agit de processus au sens où il n'y a pas un point de départ et un point d'arrivée qui seraient des régimes stabilisés. Il y a plus fondamentalement, un processus de différenciation et de convergence permanent : des espaces différenciés se développent de façon relativement autonome, sans que leurs rythmes soient nécessairement en phase avec la dynamique macro (Lamarche, 2011). On se réfère ici à la notion d'espace « au sens logique défini par deux dimensions : une structure productive (un système d'échanges ou transactions) et un ordre institutionnel (règles) » (Allaire, 2007, p. 165). Ces espaces se configurent selon des logiques plurielles et dessinent de multiples conformations : différenciation de territoires, de secteurs, de statuts professionnels, etc. amenant des arrangements institutionnels et des régulations spécifiques. La construction de ces espaces peut aussi provenir de la combinaison de différentes logiques structurantes (secteur, territoire, profession). L'enjeu essentiel n'est donc pas uniquement, ni essentiellement, de caractériser le régime macroéconomique émergent mais de rendre compte de la variété des espaces relativement autonomes au sein d'un même régime. Les discussions à propos de la caractérisation du régime d'accumulation de l'après-fordisme, le régime dominé par la finance (Clévenot, 2008 ; Stockhammer, 2004) ont eu tendance à occulter le fait que, dans ses fondements, la théorie de la régulation produit une

matrice conceptuelle et une méthode<sup>1</sup> permettant d'analyser des réalités toujours mouvantes et hétérogènes. Dans ce cadre, l'analyse méso s'attache à l'étude des espaces structurés par des processus de différenciation ou de convergence et cherche à mettre au jour ce qui assure leur plus ou moins grande pérennité, et dans certains cas, leur autonomie relative par rapport au régime d'accumulation.

Se fondant sur des travaux menés sur les régulations sectorielles et territoriales depuis près de 25 ans<sup>2</sup>, l'article a pour objet de structurer une approche méso en proposant en particulier une grille de lecture qui permet de rendre compte de la construction de régulations intermédiaires. Nous mobilisons ainsi les approches régulationnistes qui – dans leur diversité mais aussi dans ce qui fait leur unité méthodologique<sup>3</sup> –, ont étudié une grande variété d'objets intermédiaires (territoires, secteurs, professions). L'encadré 1 synthétise la démarche suivie, qui combine étude de cas et abduction. Prenant appui sur ces travaux, nous en situons rapidement la généalogie pour formuler une proposition permettant de saisir les espaces méso-économiques (section 1). Nous présentons ainsi une grille de lecture des différents canaux par lesquels procède la différenciation, ce qui nous permet de rendre compte de l'autonomie relative de ces espaces méso. Nous identifions trois canaux de différenciation. Le premier procède par le *travail*, en lien avec la structure du *capital*. Un second associe *concurrence* et différenciation par les *produits*. Enfin, un dernier canal associe la *futureté*, qui se réfère aux représentations subjectives et collectives du futur, à la *formation de patrimoines collectifs* qui s'appuie sur les héritages du passé (section 2). Nous examinons enfin les relations qui se nouent avec les dynamiques d'ensemble, ce qui permet d'interroger les différentes fonctions qu'assure l'espace méso. La dialectique méso-macro met en discussion les processus d'autonomie et de détermination macro imbriqués, ce que nous mettons en perspective à partir de deux études de cas (section 3).

#### Encadré 1 : Etudes de cas et démarche abductive

Pour nourrir la réflexion mésoéconomique, nous nous appuyons sur des études de cas approfondies (principalement des monographies sectorielles et territoriales) rendant compte de la diversité des régulations méso-économiques. La pratique des études de cas est désormais bien balisée en économie comme en gestion (European management review, 2006 ; Nieddu et al., 2014). Il s'agit ici tout particulièrement de les mobiliser à des fins de théorisation, ainsi que le propose Piore (2006, p. 17, notre traduction) : « (...) *les études de cas telles qu'elles sont pratiquées dans les sciences sociales ont tendance à être considérées comme essentiellement destinées à produire des résultats empiriques. J'ai cependant utilisé les observations issues de mes 'études de cas' non pas comme de simples résultats empiriques, mais comme des intrants dans la construction théorique.* »

Cet usage des études de cas participe d'une approche abductive. Pierce qualifie ainsi la production d'hypothèses plausibles nouvelles pour expliquer les caractéristiques, souvent saillantes et surprenantes, d'un phénomène observé par enquête (Labrousse et al., 2017). Le propos n'est alors ni de confirmer, ni d'infirmer une hypothèse déjà existante, mais de rendre intelligibles les terrains étudiés. Pour monter en généralité, il convient ensuite de compléter les processus abductifs par des inférences déductives et inductives impliquant des allers-retours entre terrains et théorie. En mettant en regard différentes études de cas réalisées par nos soins et par des collègues, nous avons été en mesure d'identifier et de décrire des faits saillants portant sur les dynamiques de différenciation des espaces. Nous avons ainsi pu identifier des régularités, notamment la présence, à des degrés divers, de trois canaux principaux de différenciation des espaces méso. Ce processus a abouti à la construction d'une grille d'analyse des espaces méso. Celle-ci représente le résultat provisoire de cette démarche pragmatiste, qui appelle les chercheurs à l'éprouver et l'amender à leur tour. Elle constitue une matrice théorique et un cadre heuristique qui permettent

<sup>1</sup> Sur la dimension méthodologique de la théorie de la régulation et notamment le rôle de l'enquête, voir Labrousse et al., 2017.

<sup>2</sup> Pour une synthèse, voir Laurent et du Tertre, 2008 ainsi que Bastien (2017a).

<sup>3</sup> Pour une discussion récente de l'objet empirique de la théorie de la régulation et des enjeux pour l'institutionnalisme, voir Chanteau, 2017.

d'explorer le réel dans sa diversité et de cumuler les connaissances issues d'une multitude de cas sur ces thématiques méso.

# 1. Faire face à l'hétérogénéité : penser les espaces de différenciation

## 1.1. Émergence de la question méso

L'intérêt pour des démarches méso-économiques connaît depuis une vingtaine d'années un regain, partagé par diverses communautés de chercheurs (Zezza et Llambi, 2002, Dopfer *et al.* 2004, Jullien, 2004, Elsner *et al.*, 2015). On ne reviendra pas ici sur la variété des approches méso-économiques, mais il convient de souligner une certaine communauté de problématiques, ou au moins d'objets, fondant ces approches méso<sup>4</sup>. En effet dans les années 1970, une analyse méso a été formalisée sur la base du corpus institutionnaliste. Il ne s'agit pas de « s'intercaler plus ou moins bien entre la micro et la macro-analyse » (Gillard, 1975, p. 478), ni de réaliser un simple découpage en sous-ensembles « intermédiaires » : ses objets ne sont ni l'ensemble de la société ni un atome de celle-ci. Il s'agit plutôt de traiter ces objets en tant qu'entités analytiques, c'est-à-dire d'espaces sociaux dotés d'une relative autonomie tout en étant structurés conjointement par leurs rapports avec les autres entités : une « méso-analyse » a pour objet d'investiguer les espaces économiques complexes au sein desquels se nouent des dynamiques spécifiques (Barrère, 1978 citant à ce propos les industries, les secteurs et les territoires). La démarche, qui reconnaissait la dynamique particulière des secteurs et des firmes multinationales, avait notamment pour objet d'intégrer à l'analyse des objets et méthodes dont une approche exclusivement nationale ne rendrait pas compte (Andreff, 1976). On retient l'idée que se forment dans les dynamiques économiques et sociales, des espaces méso-économiques nécessitant un cadre d'investigation propre (Barrère, 1978).

De nombreux travaux de socio-économie des relations industrielles, notamment la tradition évolutionniste de Malerba ou Dosi (Dopfer, 2012), ont largement souligné la nécessité de caractériser le « système social de production », comme étant non-homogène, en relevant le rôle et la logique propre de certaines industries (Herrigel, 1996). Le tropisme « relations industrielles » est d'ailleurs fortement marqué dans les travaux réalisés en France. Galliano et Roux (1991) placent ainsi le pouvoir méso-économique des grandes firmes au cœur de la polarisation en espaces spécifiques. Ce sont alors les dépendances financières dues à la présence multi-sectorielle et multinationale de ces firmes qui contribuent à structurer des espaces méso-économiques transnationaux et trans-sectoriels. Pour Asselain (2007), le terme de mésoéconomie englobe la formation de logiques industrielles régionales ou de grappes d'industries. D'un autre point de vue, à partir de l'évolution de l'industrie de l'aluminium avant 1945, Bertilorenzi (2013) montre une émergence du « méso » contingente à des dynamiques historiques.

---

<sup>4</sup> Dans le même ordre d'idée, Nelson et Winter (1977) constatent que la structure institutionnelle supportant l'innovation varie considérablement d'un secteur à l'autre. On pourrait aussi Simon (1991) dessinant des espaces de confrontation de stratégies d'acteurs dont la configuration est contingente à l'histoire du système ; les néo-institutionnalistes décrivant, à la suite de North et Williamson, des sous-systèmes dotés d'arrangements institutionnels spécifiques (cf. méso-institutions de Ménard, 2014) etc.

Le concept d'espace méso s'inscrit également dans un héritage sous-estimé, celui de l'économie industrielle française (Arena *et al.*, 1988). A la différence de la « nouvelle » économie industrielle, pour laquelle les relations microéconomiques sont premières, en faisant des incitations un élément central de l'analyse, la « vieille » économie industrielle percevait clairement l'existence de « sous-systèmes pertinents » à l'échelle méso. Cette notion repose sur trois éléments : (a) un méso-système en tant que lieu de convergence de différentes dynamiques économiques et sociales ; (b) la nécessaire hétérogénéité du sous-système, « soumis en permanence à des différenciations de comportements et de résultats » (De Bandt, 1989, p. 2) ; (c) des conditions spécifiques de son fonctionnement, qui constituent autant de régularités. Le sous-système est ainsi le lieu de bouclage « où la dynamique se nourrit, se structure et se décide » (ibid. p. 1), car il détermine un champ de transformation des structures et de l'action pour les acteurs. Ces derniers sont contraints dans ce champ, mais peuvent aussi y capter des opportunités : des apports en termes de compétences, de technologies, de règles du jeu (réglementations internationales et nationales, règles informelles) qui président aux relations internes et externes (formes de coopérations, relations marchandes, non marchandes). Ces dimensions ne prennent leur sens « qu'à l'intérieur de champs de forces spécifiques » (id, p. 17), qui sont les lieux de bouclage de la dynamique méso. Le point important est que le lieu de bouclage « n'est pas défini *a priori*. C'est sans doute l'idée la plus féconde, mais aussi la plus difficile à saisir de l'économie industrielle » (De Bandt, 1988, p. 940).

## 1.2. Une approche méso régulationniste

Au sein de la macroéconomie institutionnaliste, la théorie de la régulation a porté son attention sur les processus de différenciation des capitalismes. Ce qui sera développé plus tard dans les travaux d'Amable (2003), eux-mêmes situés dans la lignée de Hall et Soskice (2001) structurant les notions de « variété » puis de « diversité ». Les différenciations opèrent en ce sens essentiellement entre types de capitalismes, montrant notamment des processus de polarisation ou de domination<sup>5</sup>. Jessop (2014) développe quant à lui le concept de « variegation », afin de dépasser l'étude de la variété de formes stables de capitalismes nationaux. Dans un capitalisme à la fois global et soumis à « variegation », Jessop considère que l'on doit (1) étudier les complémentarités et tensions à différentes échelles ; (2) étudier comment des zones de relative stabilité se trouvent connectées à l'instabilité d'autres espaces dans « une écologie complexe de l'accumulation » ; (3) étudier comment, lorsque certaines variétés sont dominantes, des mutations locales ont lieu, car le modèle dominant ne peut pas être copié tel quel partout. Le processus de différenciation provient aussi des formes de polarisation et de développement spatial inégal. C'est ce qu'Harvey (2001) qualifie de « spatio-temporal fix » : le capitalisme est un puissant vecteur de production et de différenciation de l'espace.

Les approches régulationnistes n'ont jamais occulté les processus de différenciation, d'abord à l'échelle (intra et inter) sectorielle, elles ont ainsi suscité le déploiement d'une approche méso parce que la dynamique fordiste de la productivité ne se retrouve que dans quelques secteurs dominants ; et ce même si, par isomorphisme, d'autres secteurs tendaient à copier leurs dispositifs institutionnels. Une vague de travaux ont ainsi exploré, dès les années 1990, les spécificités sectorielles et les dispositifs d'évaluation qui leur sont associés. La constitution d'un groupe de travail « Régulation Sectorielle et Territoriale » (RST) a ensuite permis de formaliser l'approche (Chanteau *et al.* 2002 ; Laurent et du Tertre, 2008).

---

<sup>5</sup> Voir par exemple la notion de capitalisme dépendant (Magnin *et al.*, 2018).



Parmi les premières recherches se trouvent celles sur le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) (du Tertre, 1989) et sur la viticulture (Bartoli et Boulet, 1990), qui ont conduit à relativiser l'explication fordiste par la productivité et ont mis en évidence des spécificités liées au travail et à la qualité. Les travaux sur *La grande transformation de l'agriculture* (Allaire et Boyer, 1995) ont creusé un sillon méso dans le champ agricole et alimentaire (Nieddu, 1998 ; Grouiez, 2010). Les régulations professionnelles ont été l'objet d'analyse méso fécondes. La question du caractère performatif des dispositifs d'évaluation a joué un rôle important<sup>6</sup>. C'est le cas de l'analyse de la transformation des catégories d'agriculteur professionnel et d'exploitation agricole qui participe de la rationalisation de l'agriculture (Laurent et Mouriaux, 2008). La régulation professionnelle est aussi centrale dans le cas de l'éducation (Lamarche, 2008) ou du football (Bastien, 2017b). Les travaux du réseau RST insistent sur deux aspects : l'intégration des enseignements de l'économie des services et de la crise environnementale imposent progressivement de penser des espaces méso. Cela amène à développer une approche en termes de patrimoines collectifs (Barrère *et al.*, 2005), qui permet de traiter d'espaces variés : l'action territoriale de grands groupes, la chimie verte, la gestion de l'eau, la viticulture, le luxe, etc.

Cette série de travaux appliqués converge progressivement pour former l'armature d'une analyse des espaces méso. La terminologie méso n'intervient toutefois formellement qu'*a posteriori*, sur la base d'un sous-ensemble cohérent de travaux (Lamarche, 2011). Il s'agit maintenant de proposer une grille, fondée sur une relecture de ces travaux, qui a pour objet de rendre compte de ce qui fonde l'autonomie relative des espaces méso par rapport à la dynamique d'ensemble et par rapport aux personnes qui y participent.

## 2. Une grille d'analyse de la différenciation des espaces méso

La mise en regard d'un large ensemble d'études de cas, suivant une méthode précisée dans l'encadré 1 nous a permis d'identifier trois canaux de différenciation donnant à voir le processus de constitution des espaces méso. Ces trois facteurs sont l'objet de cette section :

- Le *canal travail* renvoie au processus de production, en particulier au procès de travail qui peut être à l'origine de différents régimes de productivité ou de qualité. Le procès de travail est façonné par le capital à l'œuvre agissant dans différents buts (gain de productivité, gains de qualité etc.).
- Le *canal concurrence* est associé à la délimitation de l'espace lui-même, notamment par le biais de stratégies de différenciation par la qualité pouvant conduire à faire naître des régimes de concurrence spécifiques. La concurrence apparaît non pas comme un processus naturel lié à la structure intrinsèque du marché mais comme le résultat d'une construction sociale – des compromis sociaux institutionnalisés – visant à définir les frontières de cet espace de confrontation. Le produit - par ses caractéristiques - est le canal par lequel les acteurs tentent de modeler à leur profit l'espace de concurrence.
- Le canal *futurité* se réfère aux représentations du futur que portent personnes et organisations, il soutient la formation de patrimoines collectifs. La futurité se réfère, pour un collectif, aux modalités de conception de l'avenir du processus productif et au

---

<sup>6</sup> Notamment dans le cadre du Nouveau management public, mais aussi en lien avec des dispositifs financiarisés d'évaluation de la performance.



rôle qu'il pourra y jouer, intégrant notamment un certain degré de coopération et les formes de mobilisation du travail. Le patrimoine collectif est le résultat de cette représentation de la coopération.

Ces canaux sont des clés de lecture des facteurs structurant des espaces méso. Ces facteurs étant imbriqués, l'analyse doit en examiner les interactions. La grille que nous proposons dans le tableau 1 permet ainsi de mener des investigations dans des espaces particuliers. Elle implique de considérer que les facteurs puissent être explorés simultanément pour un même objet d'étude. Ainsi, même si la recherche est conduite à s'atteler à un espace spécifique, qu'il soit géographique, technologique, de produits ou de marchés (le territoire réduit à une région administrative, une filière ou une industrie, l'aéronautique ou la pharmacie, le secteur laitier ou les services à la personne, par exemple), celle-ci doit réinterroger les catégories institutionnelles utilisées pour le découpage, pour être en état de proposer le sien. La grille a pour finalité de guider le chercheur dans cette démarche de reconstruction des catégories analytiques. Elle est un instrument d'analyse des processus de différenciation en espaces relativement autonomes vis-à-vis de la régulation d'ensemble.

## **2.1. L'entrée par le canal des procès de travail mobilisé par le capital**

Les recherches portant sur les régulations sectorielles sont nées de l'analyse des secteurs « non fordien », dont la dynamique de productivité paraissait atypique tels que le BTP, l'agriculture, puis les services et en particulier l'éducation. Elles ont pour objet la différenciation entre secteurs tout d'abord au moyen d'une analyse concrète du procès de travail. Il a en effet une base matérielle qui répond aux contraintes des techniques de production. Cependant, dans le mode de production capitaliste, le procès de travail est aussi façonné par l'objectif de profitabilité. Ainsi, selon du Tertre (1989), loin d'être un secteur *en retard* vis-vis du reste de l'industrie, le BTP a connu après 1945 un mode d'industrialisation original caractérisé par une forte rentabilité du capital et une faible croissance de la productivité du travail. Les contraintes d'une activité de chantier engendrent une rationalisation distincte de celle de la chaîne de montage. Le BTP a toutefois bénéficié d'un transfert des gains de productivité des secteurs manufacturiers les plus dynamiques. Les caractéristiques spécifiques de ce secteur génèrent des formes de concurrence et des relations salariales qui lui sont propres. Celles-ci ne permettent pas aux entreprises de ce secteur de réaliser des économies d'échelle caractéristiques de la consommation de masse des produits manufacturés et agricoles, permettant une baisse des prix relatifs : la demande sociale potentielle est plus élevée que la demande solvable.

Dans le cas du modèle agricole d'après-guerre, l'absence de généralisation du salariat est un puissant facteur explicatif de la différenciation de la régulation sectorielle (Mollard, 2002). C'est au sein d'un procès de travail qui reste familial et ancré dans l'incertitude d'une production marquée par des aléas « naturels » que le productivisme et l'industrialisation émergent en France (Nieddu, 1998 ; Laurent et du Tertre, 2008).

Dans certains services, l'industrialisation échoue lorsque la dimension relationnelle est centrale pour produire les qualités requises. Le processus d'industrialisation – parce qu'il exige une standardisation – entre en contradiction avec un procès de travail qui requiert une relation de service personnalisée passant par une co-production de l'activité avec le demandeur. Ceci amène Gadrey à discuter plus largement les notions de régime de productivité et de régime de croissance. Pour lui, ces deux notions ont une pertinence limitée au productivisme caractéristique du fordisme. Elles sont peu adéquates à l'intelligibilité de la phase contemporaine des capitalismes dominés par les services (Gadrey, 2001).

Ces travaux sectoriels menés à partir de la spécificité des procès de travail marquent une étape essentielle de la description des « espaces méso » de régulation. Il en ressort qu'un procès de travail reflète les conditions mêmes des processus d'accumulation méso, différenciés du fait des contraintes propres à ces espaces. Ces processus de différenciation ne peuvent que rarement se résoudre en une dynamique homogène (voir 2.2.1).

## **2.2. L'entrée par le canal de la concurrence et la définition des produits.**

Dans le secteur de la viti-viniculture Bartoli et Boulet (1990) déconstruisent les découpages sectoriels englobants, qu'ils considèrent comme « naturalistes », car fondés sur l'activité (l'agriculture) ou le produit (le raisin). Les auteurs montrent au contraire que la construction sociale des marchés du vin est un processus alliant concurrence et coopération, formant un compromis social institutionnalisé qui conduit à la différenciation du secteur par la qualité. Se constituent alors deux espaces méso dotés d'une autonomie relative. L'un est fondé sur une production de masse standardisée de « vin sans qualité », destinée aux populations rurales pauvres et non qualifiées déplacées vers l'industrie (ibid). L'autre, qui va se consolider avec la progression et la segmentation des revenus, s'appuie sur les Appellations d'Origine Contrôlée, et une consommation ostentatoire ou festive. Le secteur vitivinicole peut être caractérisé par deux régimes économiques associés à des dispositifs institutionnels qui constituent une régulation méso et ont leur dynamique historique propre, fondée sur l'identité des produits. Le processus de différenciation des vins par la qualité ou par l'origine géographique renvoie à l'héritage d'une histoire longue dépassant celle du fordisme, voire celle du capitalisme (Bartoli et Boulet, 1990, voir aussi Itçaina *et al.*, 2016).

Or, ces logiques de différenciation des produits deviendront une caractéristique majeure à la fin du fordisme, du fait notamment de la saturation des marchés de masse. Elles doivent donc être analysées, notamment par la prise en compte de marchés de réputation, médiatiques, ou dans lesquels les prescripteurs jouent un rôle déterminant (Karpik, 2007). Les acteurs en concurrence peuvent dans ces contextes utiliser les degrés de liberté dont ils disposent ou qu'ils se bâtissent, pour négocier entre eux de nouveaux arrangements institutionnels. Pour ce faire, ils tentent d'agir sur les institutions dans le but d'atténuer, voire de contrôler la concurrence et de mieux anticiper l'évolution des marchés. Ces dispositifs institutionnels sont variés (politiques publiques, normes de coordination propres à une profession ou à un produit, innovations managériales ou techniques) et combinent des règles formelles et informelles. Ces règles, dont certaines échappent aux acteurs du secteur, sont constitutives de formes de concurrence distinctes du régime d'ensemble, reposant sur un processus de différenciation qualitative.

De cette manière, les marchés sont segmentés en espaces de concurrence aux accès limités, où se déploient des comportements, voire des stratégies de coopération et de concurrence. Ainsi, la thèse de Dervillé (2012) sur la filière lait en France montre à la fois l'existence de dispositifs institutionnels communs à la filière et l'hétérogénéité de cette dernière. En effet, les territoires d'élevage laitier se sont structurés autour de choix différents d'insertion dans les marchés sur longue période (l'agriculture de montagne présente à ce titre des spécificités). Il en résulte une diversité de régimes de concurrence, d'articulations aux dynamiques d'ensemble et de types de crises (Dervillé et Allaire, 2014). D'où la proposition suivante d'Allaire sur la variété des marchés : « *Aucune production et par suite aucun marché ne saurait exister sans l'accès des participants à des ressources partagées. [...] Les liens entre marchés et ressources collectivement gérées varient selon les contextes historiques, sociaux et sectoriels* » (Allaire, 2013, p. 1). Ainsi, l'agriculture a pu être définie pendant la période fordiste comme un secteur structuré par des dispositifs d'inclusion des agriculteurs professionnels et d'exclusion – par

d'autres dispositifs sociaux et économiques – des pluriactifs au nom d'une certaine vision de la modernisation (Laurent, 1992). Les processus de conformation à cette vision moderniste sont passés notamment par le contrôle de la distribution des crédits par le Crédit Agricole et le contrôle de la redistribution du foncier par les acteurs dominants de la profession au niveau départemental (Nieddu, 1998). Toutefois, la production institutionnelle d'un secteur renvoie aussi aux dynamiques endogènes de concurrence : certains acteurs s'emparent de la construction des identités professionnelles dans le but d'imposer des formes de concurrence spécifiques et de clôturer le secteur à leur avantage.

Ces observations sont cohérentes avec l'hypothèse faite par d'autres travaux régulationnistes (Lung, 2008, Jullien et Smith, 2011), selon laquelle on peut analyser la différenciation au sein du système productif comme un processus de spécification d'industries hétérogènes. Quatre rapports fondent cette différenciation : rapport salarial, rapport d'approvisionnement, rapport financier et rapport commercial. Ils constituent un ordre institutionnel qui s'impose aux acteurs. Soulignons également le pouvoir des acteurs qui modèlent et sélectionnent les canaux par lesquels ils déploient leurs actions. Dans le cas de la bioéconomie, les acteurs dominants cherchent à nouer le régime de production de connaissances et d'activités économiques autour d'un artefact, la bio-raffinerie, qui détermine la forme des chaînes de valeurs et du champ concurrentiel (Nieddu *et al.*, 2014). Les espaces méso ne sont pas uniquement liés à l'homogénéité d'un produit ou d'un procès de production, ils sont attachés aux processus de différenciation par l'identité des produits, qui va au-delà de la seule qualité. Le phénomène est amplifié par les conséquences du creusement des inégalités de revenus après la crise de 2007-2008. Les dépenses ostentatoires des couches sociales aisées consommant des produits de luxe mondialisés et la montée en puissance d'une *économie du goût* (Barrère, 2016) conduisent ainsi à la formation d'espaces spécifiques. Dans ces espaces, les firmes cherchent à maîtriser une demande volatile de produits diversifiés, à partir de signaux de qualité qui découpent les régimes de concurrence en autant d'espaces méso (du Tertre *et al.*, 2000).

### **2.3. L'entrée par le canal de la futurité et des patrimoines collectifs**

D'autres acteurs et institutions peuvent contribuer à l'élaboration d'espaces méso. C'est ce qu'analyse le concept de « patrimoine collectif » (Barrère *et al.*, 2005). On considère ces patrimoines à partir d'institutions *ad hoc*, où sont représentés les intérêts de professionnels et de territoire. S'y construisent aussi des structures de coordination des unités productives (Boyer 1990). Cette conception historique, sociale et économique impose au chercheur de ne pas fixer a priori les frontières de l'espace « patrimonial », Ainsi, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la crise du niveau de régulation national conduit à remettre en avant ce type de clôture des espaces méso qu'est le territoire. Le territoire ne se substitue pas au niveau national de régulation, mais il complexifie le paysage et les processus à étudier.

Les approches en termes de proximité (Gilly et Lung, 2008) insistent sur les politiques industrielles croisant le territorial et le sectoriel (pôles de compétitivité en France, plates-formes technologiques en Europe). Les acteurs, qu'ils soient économiques, politiques ou issus de la société civile, cherchent à construire des *espaces d'initiatives* et des *visions communes* à même de façonner et de légitimer de nouveaux besoins et de nouveaux produits (c'est le cas par exemple de nombreux labels, liés à la qualité ou au territoire de référence). Tout comme pour les espaces de concurrence, l'émergence de ces espaces méso répond à une stratégie de réduction de l'incertitude. Toutefois, les espaces patrimoniaux opèrent non pas à travers une définition ahistorique du marché, mais *via* la construction de visions du futur orientées par des buts multiples. Nous en avons eu plus haut une illustration avec la construction du modèle

agricole français dans l'après-guerre par la vision moderniste. La construction des espaces méso est alors le fruit des représentations du futur et de leur traduction institutionnelle. La futurité est ici à comprendre au sens de Commons (1931). Il s'agit du processus par lequel l'engagement dans des visées stratégiques, confronté à l'inertie du réel et des institutions et plus encore aux rapports sociaux antagonistes qu'il rencontre, institue les conditions de l'activité. Pour Commons, la futurité « *ce n'est pas le futur, celui-ci étant par définition incertain ou inconnu, mais ce que les humains savent, plus ou moins raisonnablement, et subissent, de façon plus ou moins contraignante ou libératrice, comme futur envisageable pour leur activité, c'est-à-dire 'le monde du futur incertain de l'économie institutionnelle'* » (1931, p. 657). Cela pourra être illustré par nombre d'intentions stratégiques visant la formation des qualités, les espaces de concurrence, la construction de compétences-clé. La futurité ne se réduit pas à la stratégie, mais se cristallise dans ces projections dans l'avenir.

Ainsi, au cours des années 1980, le développement du tissu industriel de certaines régions de l'Italie (Emilie Romagne, Vénétie, Marches et Toscane) est venu contredire les thèses alors en usage à propos de la concentration du capital. La mise en évidence de districts industriels par Beccatini (1975) a été le point de départ de nouveaux travaux sur les régulations méso, synthétisés et prolongés par la suite par Benko et Lipietz (1992). Leur but était d'expliquer pourquoi « *le processus [de développement des zones d'industrialisation diffuse] s'est amorcé par une mobilisation de marché à un moment et en un point du système où personne, en pratique, ne l'attendait* » (Bagnasco et Trigilia, 1993, p. 49). La construction sociale du tissu industriel de la « *troisième Italie* » s'opère à partir de ressources matérielles et culturelles spécifiques, ancrées dans l'héritage historique de régions lié au premier capitalisme des villes-Etats italiennes. Le développement économique peut alors être appréhendé comme le produit non pas d'un système « *réductible à un principe fondamental de structuration* », mais d'une formation sociale complexe « *où le cours des actions demeure largement incertain* » et laisse place à « *des stratégies d'acteurs individuels et collectifs qui se déplacent entre les différentes formations élémentaires* » (id, p. 50). Le sentier de développement de la petite entreprise et de l'industrialisation diffuse était étroit. Il était contraint par les stratégies des grandes entreprises et la concurrence des pays à bas salaires. La faiblesse de l'État central italien, la pratique de la dévaluation monétaire et de l'inflation ont été de réels atouts pour la « *troisième Italie* ». Elles ont conditionné son développement. Néanmoins, celui-ci n'aurait pas été possible sans des caractéristiques endogènes à ces territoires : un tissu urbain dense, l'absence d'une coupure ville-campagne et le maintien d'une famille rurale élargie assurant la transmission de savoir-faire artisanaux polyvalents et d'une main-d'œuvre capable de capter les opportunités entrepreneuriales liées à un réseau dense de petites et moyennes entreprises performantes. Se combinent ainsi des phénomènes de dépendance au sentier d'une part, où le passé conditionne le présent, et de futurité d'autre part, quand les visions du futur structurent ce même présent (Labrousse et al., 2017).

Ces espaces méso permettent aux acteurs d'exprimer collectivement leurs attentes et leurs difficultés. Cette propriété est mise en évidence dans d'autres études de cas récentes, comme celle de la « *chimie doublement verte* » (Béfort, 2016). Les acteurs économiques peuvent évaluer le type de compétences déjà disponibles ou à produire, les recompositions des filières, les segmentations des marchés et les identités de produits à construire. Les mutations de ces espaces participent de la formation de communautés. Pour être réussies, elles exigent des acteurs qu'ils s'appuient sur un savoir partagé pour se coordonner et identifier les patrimoines immatériels à activer (état des savoirs pertinents, des savoir-faire professionnels, des connaissances scientifiques, dispositifs institutionnels à créer). À travers la mobilisation de ces patrimoines, les acteurs hétérogènes forment des « *régimes de production de connaissances et*

d'activités économiques » (id., p. 39) dans lesquels ils peuvent se projeter et où s'exprime leur futurité. Ce concept associe à l'idée de régularité dans des logiques de production, de consommation et d'échange – présente chez Bartoli et Boulet (1990) – celle d'innovation : les acteurs introduisent la nouveauté et transforment les régimes existants. Ils portent des visions du futur qui sont l'objet d'affrontements car elles orientent les dispositifs institutionnels et les pratiques à venir.

## 2.5 Une grille d'analyse régulationniste des espaces méso

Les conflits entre acteurs portent non seulement sur un horizon de courte période, mais aussi sur les processus de recomposition structurelle : (1) procès de travail ; (2) régimes de concurrence qui définissent la qualité et l'identité des produits ; (3) vision du futur à travers la constitution de patrimoines collectifs, etc. Ces conflits sont constitutifs de processus de décomposition et de recomposition des espaces méso. Leur résolution temporaire, c'est-à-dire les compromis sociaux institutionnalisés qu'ils font naître, conduit à l'évolution des normes caractérisant les espaces des produits et les dynamiques spécifiques de concurrence. Laurent et Mouriaux (2008) proposent de caractériser ces évolutions en termes de « processus de déssectorisation-resectorisation » afin de souligner l'évolution des périmètres de ces espaces. C'est notamment le cas pour des espaces engendrés par la forme territorialisée d'une activité productive. C'est ce que l'on peut observer dans la dimension territoriale de l'organisation des services à la personne (Gallois, 2012), à propos des exploitations laitières de montagne (Dervillé *et al.*, 2012) ou plus largement dans le cas de l'agriculture (Berriet-Sollicec *et al.*, 2006). En mettant en place des dispositifs, des acteurs collectifs ont pour objet d'introduire des transformations structurelles dans les procès de travail, les modalités de la concurrence ou les visions du futur. Il s'agit là de *compromis sociaux institutionnalisés de type méso*.

Au sein d'un même pays ou d'un même secteur, l'émergence et le déploiement d'une variété d'espaces méso relativement autonomes doivent donc être caractérisés avec un degré satisfaisant de précision. Quelle que soit l'origine de la différenciation de ces espaces – spécificités d'un secteur, d'une industrie, d'une filière, d'un territoire, d'une profession, croisement de ces facteurs –, les approches en termes de régulation doivent développer une grille d'analyse permettant d'en comprendre les logiques de formation et d'évolution.

Caractériser les rapports sociaux qui se nouent à l'échelle méso et saisir les institutions qui émergent pour les réguler permet de rendre compte de la façon dont les dynamiques d'accumulation sont saisies par les acteurs comme des opportunités de développement au sein des espaces concernés. Cela permet aussi d'analyser la manière dont les tensions et les crises sont régulées à ce niveau. C'est un des usages de la grille d'analyse proposée dans le tableau 1. Les nouveaux espaces méso qui émergent ne peuvent être définis *a priori*. Il convient d'observer *via* cette grille, sur le terrain, les processus à l'œuvre. Ces espaces s'autonomisent du niveau macroéconomique au sens où ils ne sont pas nécessairement conformes aux secteurs moteurs ou dominants, ni identiques, ni marqués par une isomorphie. Ils sont structurés par des dispositifs institutionnels qui sont « méso-économiques » par construction socio-historique. Ils se définissent par une structure de règles qui ne peut être mise en évidence qu'au travers d'enquêtes et d'études de cas.



Tableau 1. Les trois canaux de différenciation des espaces méso

Canal d'analyse de la constitution d'espaces de différenciation	Espaces méso où ce processus joue un rôle structurant	Moyens par lesquels s'opère la différenciation	Exemples de conséquences en termes de régulation méso cités dans cet article	Exemples de références bibliographiques relatives à des études de cas.
<b>Procès de travail en tant que résultat d'une combinaison spécifique du capital et du travail</b>	<b>Secteurs, Industries, Branche</b>	Base matérielle répondant à des contraintes techniques  Manière d'engendrer la productivité et la plus-value.	<b>BTP</b> : baisse des prix en cohérence avec une forte demande, par transfert des gains de productivité des secteurs manufacturiers  <b>Agriculture</b> : l'absence de salariat rend paradoxalement possible l'industrialisation du secteur agricole	du Tertre, 1989, sur le BTP ; Laurent, 1992 et Laurent et Mouriaux, 2008 sur l'agriculture ;  Gallois et Nieddu, 2015 sur les services à la personne
	<u>Exemples :</u> <b>BTP (après 45)</b> : faible productivité du travail ; forte rentabilité du capital ; transfert de gain de productivité en provenance du secteur manufacturier.  <b>Agriculture</b> : absence de salariat ; procès de travail familial.			
<b>Concurrence en tant que clôture de sous-espaces et définition de la qualité des produits</b>	<b>Professions, Territoires, Marchés, filières</b>	Sélection de régimes de coopération et de concurrence.	<b>Profession agricole</b> : mise en place de dispositifs institutionnels visant à agir sur le processus de production de la connaissance.  <b>Industrie créative</b> : valorisation de capital sous-exploité durant le fordisme.  <b>Filière vinicole</b> : mise en place de deux régimes économiques via des dispositifs institutionnels (AOC, etc.) au sein d'une même filière	Dervillé, 2012 sur l'économie laitière ;  Bastien, 2017a sur le football ; Bodet et Lamarche, 1995 sur les télécoms ; Grouiez, 2014 sur l'agriculture russe ; Nieddu <i>et al.</i> , 2014 sur la bioéconomie ; Bartoli et Boulet, 1990 sur la viticulture ; Lamarche, 2008 sur l'éducation
	<u>Exemples :</u> Filière vinicole, profession agricole ; industrie créative, marché des transferts dans le football professionnel, etc.	Les ressources communes d'un espace méso sont mobilisées par des acteurs en concurrence qui coopèrent pour constituer un ordre institutionnel propre à leur profession, leur industrie, leur marché.  Construction institutionnelle des marchés pour agir sur le couple prix/qualité		
<b>Futurité (représentation du futur) et formation de patrimoines collectifs</b>	<b>Territoires, croisement Secteurs et Territoires</b> <u>Exemples :</u> Troisième Italie, chimie doublement verte	Construction d'espaces d'initiative par des acteurs hétérogènes reposant sur une vision partagée du futur dans un territoire donné.	<b>Troisième Italie et chimie doublement verte</b> : formation de communautés pour exprimer collectivement des attentes et des difficultés liées à un territoire. Mise en place de dispositifs propres au territoire.	Barrère, 2016 sur l'économie du goût ; Beckert, 2013 ; Nieddu et al, 2014 sur la représentation du futur Béfort, 2016 sur la chimie doublement verte.



Dans l'esprit de notre démarche abductive et située, nous considérons qu'il n'est pas possible de déduire a priori de la théorie des formes méso-économiques en évolution permanente. Ce n'est qu'à partir d'enquêtes et d'études de cas, que l'on peut identifier la façon dont des acteurs hétérogènes s'affrontent et/ou coopèrent sur des éléments tels que les procès de travail, les modalités de concurrence, la représentation du futur, ou une combinaison de ces différents éléments. L'objectif est de caractériser de manière aussi précise que possible les logiques de fonctionnement de ces espaces autonomes. Les effets d'une telle démarche sont potentiellement importants d'un point de vue normatif : rendre intelligibles les modalités de recomposition de ces espaces méso peut informer utilement les décisions publiques et privées qui s'y intéressent.

Pour élaborer des instruments d'analyse des dynamiques de différenciation méso-économiques, il est nécessaire de traiter d'une part, de la dimension interne de la reproduction des structures d'entreprises et d'acteurs institutionnels, et d'autre part, de l'articulation de l'espace méso à l'économie globale. Il conviendra donc de définir à chaque fois ce qui est régulé, comment la régulation opère, et dans quel(s) espace(s) elle opère. Du fait de la complexité des dynamiques économiques et sociales en présence, la réponse à ces trois questions ne peut être déterminée *a priori* ; l'enquête permet d'y répondre (Boyer, 1990, Labrousse *et al.*, 2017). Selon les situations, les trois éléments identifiés plus haut se combinent de façon différente. Il s'agit d'un principe fondateur de l'approche méso-économique proposée qui complète les travaux macro régulationnistes et peut nourrir plus largement les approches d'économie appliquée.

### **3. Régulations méso : la diversité des rapports aux dynamiques macro-économiques**

La dynamique méso relève d'un processus de différenciation d'espaces plus ou moins achevé qui leur offre une autonomie relative à l'égard des dynamiques macroéconomiques (Lamarche, 2011). Elle ne se résume pas à être l'intermédiaire entre le macro et le micro, elle est tierce. Il s'agit d'éviter la simplification qui consiste à déterminer les caractéristiques d'un espace par l'application d'une détermination macro. Les déterminations sont plus complexes et plus imbriquées. Non seulement les espaces méso concourent à la dynamique d'ensemble, mais ils se façonnent ou s'influencent mutuellement, en lien avec les fonctions qu'ils assurent : ce qu'ils fournissent, la façon dont ils impriment leurs registres de performance ou de productivité, les déterminations qu'ils induisent sur la mobilisation du travail etc. Ainsi une dynamique méso n'est jamais purement endogène à l'espace méso analysé : son « autonomie trouve son origine dans un certain degré d'ouverture/fermeture à l'égard de l'environnement dont l'action va être filtrée par des processus internes. » (Labrousse, 2006, p. 5).

Ainsi, la démarche méso ne vise pas à faire abstraction de la dynamique d'ensemble, elle procède, comme nous l'avons vu précédemment, par l'analyse des dynamiques internes à l'espace méso en repérant les processus qui concourent à son autonomie. Dès lors que l'on s'intéresse à l'autonomie et à la différenciation, il y a lieu de préciser à quelle(s) norme(s) d'ensemble celles-ci se confrontent. C'est ainsi que les rapports méso-macro sont conjointement décisifs de la forme et des structures de l'espace méso. Il s'agit donc d'identifier

ces interactions, en particulier la manière dont les dynamiques macro entraînent ou façonnent un espace méso, mais aussi la capacité de l'espace méso à contribuer à la dynamique d'ensemble<sup>7</sup>.

On en vient ainsi à poser la question de boucles de rétroactions dans des systèmes complexes. Les processus de différenciation conduisent à l'émergence de nouvelles régulations sectorielles, territoriales, ou professionnelles. Boyer (2015) invite à étudier les formes et l'historicité propres des espaces méso pour évaluer leur compatibilité avec les formes de reproduction d'ensemble. C'est le contenu même des interactions macro-méso qui est l'enjeu des développements qui suivent.

### 3.1. Pour une approche méso non-fonctionnaliste

Une dynamique méso n'est pas purement endogène à l'espace méso analysé. Elle est intrinsèquement liée à la dynamique d'ensemble, mais elle l'est sans déterminisme simple. L'influence du macro sur le méso n'est que partielle. Elle est en tout cas très variable selon les espaces et il convient de ne pas la (sur)déterminer a priori. La dynamique macro est également partiellement déterminée par les processus de résolution des contradictions et tensions que les problématiques méso font émerger. Un rapport dialectique s'établit donc entre les dynamiques méso et macro. Un enjeu majeur pour la théorie de la régulation est de discuter de ces déterminations, qu'elles prennent place par la fonction qu'assure tel espace méso vis-à-vis de la dynamique macro ou par des voies plus complexes. Pour le comprendre, reprenons la définition par Canguilhem de la régulation dans l'*Encyclopédie Universalis* (1989) : « *l'ajustement, conformément à quelque règle ou norme, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres* ». La critique adressée par les régulationnistes à cette définition porte sur le fait que Canguilhem « posait l'existence d'une norme téléologique, d'un finalisme qui induisait automatiquement un fonctionnalisme » (Lipietz, 1990, p. 142)<sup>8</sup>. Cette critique permet de s'extraire d'approches déterministes : la dynamique macro n'est pas soumise à des lois générales mais à des régularités situées (Billaudot, 2001). Boyer (1990, p. 46) précise en ce sens que les régulationnistes « *ne prétendent pas que les formes d'articulation de chaque secteur aient été conçues en vue de la stabilité du mode de développement global ; au contraire, l'émergence des formes d'organisation sectorielles répond d'abord et surtout à des intérêts et des contraintes très largement sectoriels, mais elles se doivent in fine d'être compatibles avec le mode de développement en vigueur* ».

La mise en discussion du degré de détermination des espaces méso par le régime d'accumulation, en montrant notamment comment se constituent des processus de différenciation qui relativisent le rôle des secteurs dominants, représente une évolution de la théorie de la régulation (Chanteau *et al.*, 2002). L'accent mis sur la variété des configurations des espaces méso, au-delà des seules configurations nationales, conteste à son tour la prééminence de la logique nationale dans l'étude du régime d'accumulation. Intégrer cette relation dialectique avec le niveau macroéconomique permet :

---

<sup>7</sup> On pourrait élargir la discussion aux relations micro-méso qui sont également pertinentes, on a focalisé sur les relations méso-macro car les travaux sur la régulation du capitalisme sont d'origine macro.

<sup>8</sup> Lipietz considère qu'il est nécessaire d'introduire la notion de « semi-fonctionnalisme ex post » afin d'éviter l'écueil de l'intentionnalité et du déterminisme. Ce concept comme celui de semi-fonctionnalité a été largement utilisé par les approches en termes de régulation sectorielle et territoriale. Il avait pour objet de considérer la tension entre des déterminations macro par la fonction qu'assure le *secteur* pour la dynamique d'ensemble et le processus d'autonomisation.

- (1) de rechercher *ex post* comment les activités économiques s'inscrivant dans les espaces méso jouent un rôle particulier dans les régularités du régime d'accumulation au niveau macroéconomique ou jouent un rôle pour d'autres espaces méso (dimension fonctionnelle) ;
- (2) de rechercher en quoi ces activités ont une autonomie, à la fois vis-à-vis de la dynamique macro, mais aussi des autres espaces méso. La configuration particulière prise par un espace méso ne peut donc pas être interprétée comme résultant exclusivement d'un processus de sélection *via* les contraintes macro.

Le concept d'autonomie permet de prendre de la distance vis-à-vis d'une vision fonctionnaliste qui pourrait découler de la caractérisation d'un régime d'accumulation et de ses formes structurantes ou polarisantes. Il s'agit de penser les champs sociaux en termes d'autonomie relative et de déterminations partielles. On pourra ainsi expliquer l'autonomie de chaque espace (c'est d'ailleurs vrai aussi pour les organisations au niveau micro), tout en admettant leurs interactions systémiques, qui ne sont pas purement fonctionnalistes, utilitaristes ou intentionnelles. Chaque espace est « pour partie autonome et pour partie normé par ses rapports avec d'autres entités, [il] est instituée par des compromis sociaux [...] fondant son identité et ses frontières » (Chanteau, 2017, p. 78). Les cas déjà cités de différenciation sectorielle (par exemple au sein du secteur viti-vinicole (Bartoli et Boulet, 1990) ou de la santé (Gallois et Raully, 2018) l'illustrent bien. De même, l'évolution de l'économie du Brésil dans les années 2000 (Fruleux, 2016) montre comment une agro-industrie exportatrice s'est différenciée du reste de l'agriculture (par une historicité des rapports sociaux propres à cet espace et par la capacité de ses acteurs dominants à défendre leur capacité d'autonomie au niveau national), en même temps que la logique rentière dans l'espace macro-national. C'est aussi le résultat auquel est parvenu Grouiez (2010) dans son analyse de l'agrobusiness russe ; le secteur s'est restructuré sous l'impulsion des oligarques. Le transfert d'une partie de la rente dégagée dans le secteur des ressources naturelles vers l'agriculture s'est combiné à une politique protectionniste portée au niveau macroéconomique et spécifique à l'agro-industrie.

En caractérisant l'autonomie relative du méso, il est possible de mieux rendre compte de l'imbrication des espaces méso-économiques les uns dans les autres (point que nous ne développerons pas dans cet article), et de la combinaison de ces espaces avec la dynamique d'ensemble de l'accumulation du capital. Il s'agit d'éviter une explication fonctionnaliste tout en prenant en compte les effets structurants macroéconomiques et macrosociaux des espaces méso-économiques. On observe des régulations méso dans le sens où ces espaces parviennent à se reproduire bien qu'étant le siège de contradictions et de conflits, qui se résolvent, au moins temporairement, par la formation de compromis sociaux institutionnalisés. L'analyse de ces régulations méso doit donc rendre compte des conditions de la reproduction des rapports sociaux propres à chacun de ces espaces, en évitant de considérer uniquement le résultat, i.e. le mode de régulation dans sa configuration stabilisée, pour mettre en avant le processus et les contradictions, les conflits, les crises et les métamorphoses.

### **3.2. Une dialectique méso-macro pour des régulations multiples**

Certains espaces méso ont été moteurs de la croissance et ont structuré les relations sociales des activités économiques. Ainsi, sous un prisme méso on pourrait dire que la caractérisation du fordisme a posé le secteur automobile au centre du régime d'accumulation. Les modalités de mise au travail (usine et chaîne de montage) dans ce secteur (voir Coriat, 1982), celles du

rapport salarial qui va s'y associer, les formes de planification industrielle et de concurrence monopolistique qu'engendre le secteur automobile ont en ce sens essaimé dans d'autres secteurs. L'espace méso, en l'occurrence le secteur automobile durant le fordisme, contribue à façonner les formes institutionnelles, notamment les formes de concurrence et le rapport salarial (Jullien, 2004 ; Jullien et Smith, 2011). Il s'agit d'une situation de domination d'un espace méso sur d'autres, qui atteste de sa capacité à polariser les modes d'organisation.

Le processus d'extension et de transformation des régulations méso en mode de régulation, soit le caractère structurant d'un espace méso sur la régulation d'ensemble mérite d'être exploré de façon spécifique. Il s'agit d'examiner de quelle manière les règles, conventions, modes d'organisation peuvent s'imposer à *partir* d'un espace méso. De ce point de vue aussi, le bouclage national n'est pas nécessairement celui où se nouent les dynamiques structurantes. Le secteur financier illustre précisément cette prégnance possible d'un espace méso. Cette industrie, se déploie d'emblée de façon globalisée (Montagne et Ortiz, 2013), avant de s'imposer à différentes configurations nationales et sectorielles. Lorsque les approches en termes de régulation caractérisent le régime d'accumulation financiarisé en termes de faits stylisés, elles font référence à la domination du secteur financier, à sa capacité à s'approprier la valeur et à structurer les autres secteurs (Aglietta et Reberioux, 2004). En dépit de crises récurrentes depuis 1987, incluant la crise de 2007-2008, le régime perdure du fait du caractère fortement institué et verrouillé des instruments financiers (Montagne et Ortiz, 2013). Cette régulation méso imprime sa logique et impose sa puissance aux autres espaces, ce qui a été notamment analysé par les travaux sur la hiérarchie des formes institutionnelles (Amable *et al.*, 2002).

Il est intéressant d'analyser les articulations de l'espace méso à la dynamique d'ensemble au-delà de l'automobile et de la finance, deux cas bien identifiés d'espaces méso et qui assurent une fonction forte dans l'accumulation. En effet, dans ces deux cas, ce qui importe n'est pas le processus de différenciation car les deux secteurs ont été des moteurs structurants du régime d'accumulation. Pour nombre d'espaces méso, la puissance du régime d'ensemble est un facteur d'hétéronomie et non d'autonomie. Les deux études de cas suivantes, illustrent l'analyse des cohérences internes des espaces par les rapports dialectiques avec la logique d'ensemble. Nous illustrons ainsi la diversité des formes que peut prendre l'autonomie relative, et la nécessité de mener des études de cas afin de caractériser chacune d'elles.

### **3.2.1. Comment un procès de travail façonne l'autonomie d'un espace méso : le cas des services à la personne :**

Pour caractériser une situation de forte autonomie d'un espace méso, nous nous appuyerons sur le secteur des « services à la personne » (SAP). Ces services ont été l'objet d'une politique particulière visant à faire de cet espace méso un secteur destiné à produire un effet macroéconomique. L'« industrialisation » des services aux particuliers avait pour objectif affiché de contribuer à la réduction du chômage, si l'on suit le rapport Cahuc et Debonneuil (2004, p. 237). Ce rapport et, à sa suite, le plan Borloo de 2005 visaient rien de moins que la construction d'un secteur nouveau. D'autres appellations (« secteur associatif », « services de proximité », voire « *silver economy* »), mobilisées par des acteurs différents, relevaient quant à elles d'autres façons de problématiser l'action collective et de segmenter l'activité.

Le plan Borloo de 2005 définit un cadre institutionnel retenant une nomenclature de 21 services à la personne. Il énonce l'objectif ambitieux de créer 500 000 emplois en construisant des « enseignes », véritables grandes entreprises de services à la personne, en soumettant le monde

associatif et les services publics, ancrés dans leurs territoires à la concurrence, et en « industrialisant » ces services. Il peut paraître étonnant d'utiliser pour des services à la personne la métaphore de l'industrialisation. Pourtant, celle-ci désigne bien, dans l'esprit des concepteurs du plan, l'arrachement de ces activités à la seule sphère domestique et la mise aux normes de la consommation de masse des besoins couverts par elle ou par des professionnels associatifs (Gallois et Nieddu, 2015).

Pour quel bilan ? Aussitôt créées, les enseignes se sont effondrées, et les entreprises de services créées ont vu la valeur de leurs actions chuter en bourse ; les 500 000 emplois espérés n'ont pas été au rendez-vous ; les structures associatives ont été fragilisées et la logique de marché ouvert à de nouveaux opérateurs s'impose comme forme de nouveau management public. Il s'agit d'un conflit de régulations dans le même esprit que celui identifié par Michel et Vallade (2007) à l'échelle macro-économique. Conflit entre la montée en puissance des dépenses sociales comme d'éducation d'un côté et la rentabilité du capital de l'autre, alors que les deux phénomènes s'étaient nourris dans le régime d'accumulation des Trente glorieuses. La tension entre la dynamique macro de reproduction de la force de travail (qui engage de nouveaux services à la personne) et la dynamique propre de cet espace méso est au cœur du processus de formation de l'espace des services à la personne. Gallois (2012) a mis en évidence une régulation *territoriale* de ces contradictions, ainsi que l'autonomie de cet espace. C'est en effet au niveau des territoires que des acteurs associatifs hybrident localement des ressources marchandes avec celles issues de dispositifs paritaires ou publics relevant de la protection sociale des personnes âgées ou de la gestion du chômage de masse. La fragilisation des associations et l'échec de la constitution de grandes entreprises de services à la personne proviennent notamment des difficultés à segmenter un marché des clients rentables. La profitabilité des services relationnels n'est pas au rendez-vous en raison des coûts irréductibles du travail liés à activité ancrée dans la relation humaine directe, engageant les corps. Ces services se caractérisent donc par la faiblesse des gains de productivité dans ce type d'activités relationnelles peu industrialisables. En matière de rapport salarial, la précarité de l'emploi du secteur s'articule avec la pression généralisée exercée sur les conditions de travail aujourd'hui : les couples de travailleurs actifs délèguent aux prestataires de services, lorsqu'ils en ont les moyens, une série de tâches relevant autrefois de la sphère domestique.

On peut aussi remarquer que ces services assurent de facto une fonction pour d'autres secteurs. Ainsi, lors de la prise en charge du patient à sa sortie d'hôpital, ils participent de la régulation d'un secteur de la santé centré sur l'hôpital, sans pour autant être reconnus formellement comme faisant partie de ce secteur. *Ex post*, il apparaît que l'articulation fonctionnelle voulue par le plan Borloo ne crée pas de cercle vertueux de croissance dans cet espace méso. En revanche, il contribue à la régulation d'autres espaces méso, dans le contexte d'un régime de crise récurrente. La fonction qu'il assure dans la croissance paraît faible au final. La régulation de cet espace méso reste fortement structurée par la nature des activités de travail et par un fort ancrage dans le territoire et la proximité. Autant de caractéristiques qui lui confèrent une autonomie relative dans le régime d'accumulation.

### **3.2.2. Le rôle du secteur du savoir dans l'accumulation macro**

Depuis sa structuration en tant qu'institution au sein de ce qui deviendra l'Etat social, le secteur éducatif illustre les rapports changeants entre un espace méso et les régulations d'ensemble. Sa transformation progressive en un secteur produisant des savoirs devenus des biens de production s'est faite sous la pression des dynamiques macro, et a répondu en même temps à des logiques propres à cet espace.



L'institution scolaire française s'est construite au sein de l'Etat, pour des raisons de contrôle des populations et de séparation progressive d'avec l'Eglise. Nous focalisons ici notre analyse sur la transition entre deux périodes. Durant la période fordiste, l'école s'affirme comme un des dispositifs de l'Etat social (André et Delorme, 1983). Durant la période néolibérale qui suit, une modification structurelle s'opère : elle fait pour partie échapper l'ensemble éducatif à la structuration en tant qu'institution de l'Etat social. Cela passe par un accroissement des logiques de différenciation par les qualités et le renforcement des mécanismes de concurrence<sup>9</sup>. Le système éducatif régalién dont la France hérite à la fin de la première période se combine alors avec la production de personnels qualifiés. Ce modèle de la qualification est lié à l'évolution du rapport salarial qui codifie les statuts et les rémunérations qui y sont associées. Les tensions propres à cet espace méso renforcent et transforment des processus de différenciation internes anciens, commencés très tôt en France avec des dualités constitutives : grandes écoles *versus* Université ; école de la République *versus* école privée ; enseignement général *versus* enseignement professionnel.

Dans le même temps, les savoirs assurent une fonction de plus en plus centrale dans le système productif. Cette évolution est souvent caractérisée comme constitutive d'une « économie de la connaissance » que Foray a associé à un double phénomène : « l'augmentation des ressources consacrées à la production et à la transmission des connaissances » et « un événement technologique majeur (l'avènement des NTIC) » (Foray, 2000, p. 3). En conséquence, de nouveaux rapports de concurrence s'imposent dans ce secteur à deux niveaux :

- À propos des connaissances appropriables, notamment en lien avec les demandes exprimées par les entreprises, en particulier sous la forme de propriété intellectuelle et de brevet.
- En termes d'employabilité des personnels et de rivalité pour l'accès aux personnels à haut niveau de compétence. La notion d'employabilité remet en cause celle de qualification, centrale dans le rapport salarial fordiste.

Ces dynamiques concurrentielles favorisent l'émergence d'un secteur du savoir qui intègre l'impératif de flexibilité – pour la relation d'emploi – et celui d'appropriabilité des connaissances – pour la captation des savoirs. Boyer et Caroli (1993) ont ainsi posé les bases de l'analyse d'un « changement de paradigme productif » fondé essentiellement sur la capacité du système éducatif à produire des connaissances incorporables dans la force de travail.

La période actuelle voit ainsi l'émergence d'un secteur étendu au-delà de l'éducation, intégrant progressivement d'autres activités, voire d'autres secteurs, engagés dans le savoir et la compétence (recherche, mais aussi activités de conseil et d'études). Tandis que l'éducation a été produite et instituée au cœur de l'Etat, le rôle-clé qu'assurent les savoirs dans les dynamiques productives et les relations de concurrence interentreprises remettent en question les routines et règles du système éducatif. C'est ce qui est à l'origine d'un processus de déssectorisation / resectorisation. Ce processus est lié à l'hétéronomie de dynamiques impulsées de l'extérieur et à leur traduction par des processus internes au secteur.

Les dispositifs institutionnels du système éducatif étaient, et restent pour partie, ceux d'une administration nationale issue de l'organisation impériale napoléonienne (circonscription, titre, hiérarchie) et forment les bases de l'*administration* du système éducatif. On peut qualifier ceci en termes de *régulation professionnelle* : des pouvoirs d'administration sont délégués à la profession constituée, qui, sous l'égide de l'Etat, engendre et gère les dispositifs institutionnels

---

<sup>9</sup> La mise en place des dispositifs dits d'excellence (Idex, Equipex, Labex etc.) dans les politiques publiques de formation et de recherche illustre cette différenciation concurrentielle.



sectoriels (habilitation de diplômes, programmes, carrières) (Lamarche, 2008). Cette régulation professionnelle avait été elle-même construite sur des dualités instituées dont une des fonctions essentielles est d'assigner des rôles et des positions sociales aux diplômés. Le système éducatif relevait principalement des dynamiques de la construction de l'État et de ses élites (Bourdieu et Passeron, 1970). La massification de l'éducation et de la formation, dans le secondaire dans les années 1950-60, puis le supérieur à partir des années 1970 est un facteur déterminant de l'évolution des frontières du système éducatif, et de sa transformation progressive en secteur productif, par l'intermédiaire de la formation professionnelle et de la professionnalisation.

S'il nous semble important de souligner le rôle joué par le savoir dans l'accumulation, c'est plus précisément son rôle anticipé qui importe, la projection des acteurs dans le futur, même si la juste mesure de sa contribution à l'accumulation reste délicate (Michel, 1999). L'articulation au régime d'accumulation, en termes de fonction assurée par ce secteur dans l'accumulation est donc une clé de la transformation du système éducatif en un secteur de services aux ménages et aux entreprises. Il est ainsi le centre de tensions entre des règles publiques reposant sur un système de valeurs propres<sup>10</sup> et ce nouveau régime d'accumulation. Les dispositifs institutionnels qui sont alors élaborés, à l'exemple de ceux issus du nouveau management public, constituent des investissements de forme (Thévenot, 1985) : ces indicateurs de performance finissent par structurer les relations de concurrence, les procédures de financement et les carrières professionnelles. L'actuelle rupture se comprend donc en termes de processus de sectorisation, particulièrement pour l'enseignement supérieur (autonomisation, concurrence pour la quête de fonds, etc.) (Musselin, 2017).

Le poids des dispositifs institutionnels idiosyncrasiques du système éducatif a contribué à maintenir son existence et son autonomie relative par rapport au régime d'accumulation ; certaines composantes étant en prise plus directe avec l'accumulation, en particulier l'enseignement technique et certains compartiments de l'enseignement supérieur associés aux sphères de la production (*via* la formation consulaire par exemple). Mais ce sont des dynamiques d'ensemble qui les remodelent. Les tensions sociales sont fortes au sujet de la transformation des dispositifs institutionnels du système éducatif : règles de la relation d'emploi des enseignants et constitution d'un *job market* international, conditions de l'accès aux ressources pour la recherche et l'enseignement supérieur, autant d'enjeux clés des nouvelles formes du management public par projet, sources d'oppositions et de conflits nouveaux.

L'espace méso s'est ainsi transformé. Les dynamiques macroéconomiques l'ont remodelé, mais pas totalement, d'où l'expression d'autonomie relative, dans le cas de l'éducation sous pression du régime d'accumulation.

## 4. Conclusion

Nous nous sommes proposé d'intégrer les recherches méso-économiques au sein d'un cadre analytique cohérent, prenant en compte les conflits et les compromis dans une perspective institutionnaliste et historique. D'une part, il est réducteur de considérer qu'un espace méso est

---

<sup>10</sup> Notamment la logique de coopération et d'échange au sein des communautés scientifiques, qui se traduit historiquement dans les pratiques de débats interuniversitaires, de circulations des personnes et des idées, mais aussi de rivalités intellectuelles.

essentiellement un niveau « intermédiaire ». En effet, il ne s'agit pas uniquement d'une question d'échelle, mais de la plasticité même des espaces que l'on a proposé de synthétiser au travers d'une approche méso. D'autre part, on ne parvient pas à comprendre la formation de tels espaces uniquement à partir de méso-institutions, même s'il s'agit d'un élément clé du changement organisationnel. Nous avons montré que ces institutions peuvent être le produit des tensions dans l'accumulation du capital. Mais elles peuvent aussi avoir été élaborées pour d'autres motifs, préexister à ces espaces et venir en perturber la formation, tout en contribuant à leur structuration. Ces espaces ainsi constitués peuvent s'apparenter à des secteurs, des filières, des marchés, des professions ou des territoires ; ils peuvent servir de point d'entrée pour l'analyse, et nous proposons de les qualifier en tant qu'espaces relativement autonomes constitués par les conflits et compromis d'acteurs et portés par des régulations spécifiques.

En nous appuyant sur l'exploitation d'études de cas fournies par la littérature « méso », nous avons caractérisé trois canaux de différenciation qui prennent place au sein des économies capitalistes. Le canal de différenciation par le procès de travail est modelé par des stratégies d'appropriation de la valeur et génère des régimes de productivité différents suivant les formes d'organisation. Le canal de différenciation par la clôture de la concurrence relève de la mise en place de dispositifs de qualification des produits s'inscrivant dans une dialectique entre stratégies concurrentes de captation de la valeur et nécessité de former des espaces de coopération voulus par les acteurs eux-mêmes. Enfin, le canal de différenciation par la futurité naît de la façon dont des acteurs dotés de différents patrimoines productifs cherchent à les projeter dans le futur, en formant des représentations du futur qui s'imposent ou cherchent à s'imposer dans un espace donné. Un espace méso est donc un lieu de fonctionnement et de tensions, où il est possible d'identifier des voies alternatives et une variété de futurs possibles. Ces trois canaux de différenciation invitent, dans la lignée de la philosophie pragmatiste, à ne pas déduire *a priori* et mécaniquement la régulation des seuls dispositifs institutionnels macro, en particulier de niveau national, mais à déployer une démarche abductive et exploratoire. C'est pourquoi nous considérons que l'espace pertinent pour des objets et des stratégies de recherche ne peut être défini à l'avance.

Nous avons ensuite exploré la question de l'articulation des espaces méso à des systèmes macro. L'un des apports de la théorie de la régulation est d'avoir montré les limites d'une description de ces articulations en termes purement fonctionnalistes selon lesquels des dispositifs macro généreraient mécaniquement une certaine forme de compromis méso (Bartoli et Boulet, 1990, Boyer, 1990, du Tertre, 1989). Les analystes de systèmes complexes suggèrent de manier le raisonnement en termes de niveau en intégrant d'emblée les hiérarchies enchevêtrées entre ces « niveaux » (Godard, 1998 ; Labrousse, 2006). Ils invitent par là à étudier les rapports dialectiques entre « micro », « méso » et « macro ».

En mobilisant deux études de cas issues de nos propres travaux, nous avons repris ces rapports pour en caractériser la dynamique. Les canaux agissent conjointement : l'un pourra primer momentanément, comme le travail dans le cas des services à la personne. Mais le lien de causalité n'est jamais unique ou mécanique et l'analyse montre que la clôture de l'espace et l'articulation fonctionnelle attendue par les politiques ne se réalisent pas nécessairement. L'autonomie reste forte au sens où ce secteur garde de fortes particularités, avec des régularités propres. Avec le cas du système éducatif et en particulier de l'enseignement supérieur, on a montré comment se sédimentent, au sein d'une histoire longue, des mouvements de différenciation d'origines multiples. L'anticipation des acteurs sur les registres de concurrence à venir est un puissant facteur explicatif, mais celui-ci ne prend sens qu'articulé avec la fonction que joue le secteur du savoir dans l'accumulation.

## Bibliographie

- Aglietta M. et Rebérioux A., 2004, *Dérives du capitalisme financier*, Paris Albin Michel.
- Allaire, G., 2007, « Les figures patrimoniales du marché », *Economie appliquée*, 60 (3) : 121-156.
- Allaire G., 2013, « Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande », *Revue de la régulation*, 14/ Autumn, <http://regulation.revues.org/10546>
- Allaire G. et Boyer R., 1995, *La grande transformation de l'agriculture*, Paris INRA Economica.
- Amable, B., 2003, *The Diversity of Modern Capitalism*. Oxford Oxford University Press.
- Amable B., Ernst E. et Palombarini S., 2002, « Comment les marchés financiers peuvent-ils affecter les relations industrielles ? Une approche par la complémentarité institutionnelle », *L'Année de la Régulation*, 6 : 271-288.
- André R. et Delorme C., 1983, *L'Etat et l'économie*, Paris Seuil.
- Andreff, W., 1976, *Profits et structures du capitalisme mondial*, Paris Calmann-Lévy.
- Arena R., Benzoni L., De Bandt J. et Romani P.M. (Eds), 1988, *Traité d'économie industrielle*, Paris Economica.
- Asselain J-C, 2007, « Histoire des entreprises et approches globales. Quelles convergences ? », *Revue économique*, 58 (1) : 153-172.
- Bagnasco A. et Trigilia C., 1993, *La construction sociale du marché : Le défi de la troisième Italie*, Paris Ecole Normale Supérieure de Cachan.
- Barrère, A., 1978, « Propositions pour la constitution d'une méso-analyse », 99-120, in Collectif, *Hommage à François Perroux*, Grenoble Presses Universitaires de Grenoble : 99-120.
- Barrère C., 2016, « La régulation des goûts », *Revue de la régulation*, Printemps, n°19 <http://regulation.revues.org/11799>
- Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M. et Vivien F.-D. (Eds), 2005, *Réinventer le patrimoine de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, Paris L'Harmattan.
- Bartoli, P. et Boulet, D., 1990, « Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle : le cas de la sphère viticole », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 17 : 7-38.
- Bastien J., 2017a, *Le football professionnel européen dans un système capitaliste financiarisé en crise : une approche régulationniste des facteurs de changement institutionnel*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Reims.
- Bastien, J., 2017b, « Le football professionnel en Europe est-il en crise ? Une réponse régulationniste », *Revue de la régulation*, n°21, Spring, <http://journals.openedition.org/regulation/12282>
- Beccatini G. (Ed), 1975, *Lo Sviluppo economico della Toscana*, Firenze, IRPET.
- Beckert J., 2013, "Imagined futures: fictional expectations in the economy", *Theory and Society*, 42 (3): 219-240.
- Béfort, N., 2016, *Pour une mésoéconomie de l'émergence d'une bioéconomie : représentations, patrimoines productifs collectifs et stratégies d'acteurs dans la régulation d'une chimie doublement verte*, Thèse de doctorat, Université de Reims.
- De Bandt J., 1988, « L'économie industrielle face à la réalité des transformations industrielles » : 879-950, in Arena R., Benzoni L., De Bandt J. et Romani P.M. (Eds), 1988, *Traité d'économie industrielle*, Paris Economica
- Benko, G. et Lipietz, A. (Eds), 1992, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris Presses Universitaires de France.
- Bertilorenzi, M., 2013, "From Patents to Stock Buffering Schemes", *Revue économique*, 64 (6): 1145-1169.
- Berriet-Sollic M., Delorme H., Laurent C., Mouriaux M.F., Mundler P. et Perraud D., 2006, "Regulation of agriculture : the Regions as a new locus for working towards territorial coherence between agricultural policies? The Rhône-Alpes region in the European context", *Canadian Journal of Regional Science*, 29 (1): 55-68.
- Billaudot, B., 2001, *Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle*, Paris L'Harmattan.
- Bodet C. et Lamarche T., 1995, « De la téléphonie aux autoroutes de l'information : la régulation sectorielle des télécommunications », *Terminal*, 67 (printemps) : 23-40.

- Bourdieu, P. et Passeron J.-C., 1970, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris Éditions de Minuit.
- Boyer R., 1990, « Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 17 : 39-76.
- Boyer R., 2015, *Economie politique des capitalismes. Théorie de la régulation et des crises*, Paris, La Découverte, Grands Repères.
- Boyer R. et Caroli, E., 1993, *Changement de paradigme productif et rapport éducatif : performances de croissance comparées France-Allemagne*, Paris CEPREMAP.
- Canguilhem G., 1989, « Vie », *Encyclopædia Universalis*.
- Cahuc P. et Debonneuil M., 2004, *Productivité et emploi dans le tertiaire*, Paris La Documentation française.
- Chanteau J.-P., 2017, « Théorie de la régulation, régulations, « régulationnistes » : éléments de méthodes et conditions d'une communauté épistémique », *Cahiers d'économie politique*, 72 (1) : 69-113.
- Chanteau J.-P., Nieddu M., Petit P., Pecqueur B. et du Tertre C., 2002, « Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux de recherche ? » *Géographie Economie, Société*, 4 (2) : 123-129.
- Commons, J. R., 1931, « Institutional Economics », *American Economic Review*, 21 (4): 648-657.
- Coriat, B., 1982, *L'Atelier et le Chronomètre*, Paris Christian Bourgeois.
- Clévenot M., 2008, « Les difficultés à nommer le nouveau régime de croissance », *Revue de la régulation*, 3/4 | 2e semestre/Autumn <http://regulation.revues.org/7606>
- De Bandt J., 1989, « Approche méso-économique de la dynamique industrielle », *Revue d'économie industrielle*, 49 (3) : 1-18.
- Dervillé M., 2012, *Territorialisation du secteur laitier et régimes de concurrence : le cas des montagnes françaises et de leur adaptation à l'après-quota*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, AgroParis Tech.
- Dervillé M. et Allaire G., 2014, "Change of competition regime and regional innovative capacities: Evidence from dairy restructuring in France", *Food Policies*, 49 (part 1): 347-360.
- Dervillé M., Vandembroucke P. et Bazin G., 2012, « Suppression des quotas et nouvelles formes de régulation de l'économie laitière : les conditions patrimoniales du maintien de la production laitière en montagne », *Revue de la régulation*, n°12, <http://regulation.revues.org/9848>
- Dopfer K., 2012, "The origins of meso economics. Schumpeter's legacy and beyond", *Journal of Evolutionary Economics*, 22 (1):133-160.
- Dopfer K., Foster J. et Potts J., 2004, "Micro-meso-macro", *Journal of Evolutionary Economics*, 14: 263-279.
- du Tertre C., 1989, *Technologie, flexibilité, emploi : Une approche sectorielle du post-taylorisme*, Paris L'Harmattan.
- du Tertre, C., Mouhoud E. M., Moati P. et Petit P., 2000, « Secteurs et territoires dans les régulations émergentes » *La lettre de la régulation*, n° 33, juin.
- Elsner W., Heinrich, T. et Schwardt H., 2015, *The Microeconomics of Complex Economies*, Oxford Elsevier.
- European Management Review, 2006, 3 (1) .
- Fruleux M., 2016, « Le gouvernement économique de la filière sucre-énergie : blocages sectoriels et territoriaux des perspectives de développement au Brésil », *Revue de la régulation*, 20 | 2e semestre/ Autumn 2016, <http://regulation.revues.org/11998>.
- Foray D., 2000, *L'économie de la connaissance*, Paris La découverte.
- Gadrey J., 2001, « Régime de croissance, régime de productivité : peut-on penser les régulations post-fordistes avec des concepts fordistes ? » *La lettre de la régulation*, 39, [http://web.upmf-grenoble.fr/regulation/Lettre\\_regulation/lettrepdf/LR39.pdf](http://web.upmf-grenoble.fr/regulation/Lettre_regulation/lettrepdf/LR39.pdf)
- Gallois F., 2012, *Une approche régulationniste des mutations de la configuration institutionnelle française des services à la personne*, Thèse de sciences économiques, Université de Reims.
- Gallois F. et Nieddu M., 2015, « Quand l'État décrète le marché : le cas du Plan Borloo », *Revue de la régulation*, 17 | 1er semestre / Spring 2015, <http://journals.openedition.org/regulation/11209>

- Gallois F. et Raully A., 2018, « Complémentarité des systèmes de production et de régulation : une mise en évidence par la télémédecine », *Revue de la régulation*, 23, Printemps, <http://journals.openedition.org/regulation/12692>
- Galliano D. et Roux D., 1991, « Les inégalités spatiales dans l'usage des tic le cas des firmes industrielles françaises », *Revue économique*, 57 (6) : 1449-1475.
- Gillard L., 1975, « Premier bilan d'une recherche économique sur la méso-analyse », *Revue économique*, 26 (3) : 478-516.
- Gilly J.-P. et Lung Y., 2008, « Proximités, secteur et territoire » : 161-180, in Laurent C., du Tertre Ch. (coord.) *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris L'Harmattan.
- Godard O., 1998. "Sustainable development and the process of justifying choices in a controversial universe. Sustainable Development: Concepts, Rationalities and Strategies": 299-317, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, Economy & Environment Series.
- Grouiez P., 2010, *Les stratégies des communautés et la régulation sectorielle et territoriale des configurations productives : le cas de l'agroalimentaire russe*, Thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Reims.
- Grouiez, P., 2014, "Farming strategies regarding social responsibility in the Russian agricultural sector", *East-West Journal of Economics and Business*, 17(1): 63-84.
- Hall P. et Soskice D., 2001, *Varieties of Capitalisms. The Institutional Foundation of Comparative Advantage*, Oxford Oxford University Press.
- Harvey, D., 2001, *Spaces of capital: towards a critical geography*, New York Routledge.
- Herrigel G., 1996, *Industrial Constructions: The sources of German Industrial Power*, Cambridge Cambridge University Press.
- Itçaina X., Roger A. et Smith A. (2016), *Varietals of Capitalism: A Political Economy of the Changing Wine Industry*, New York Cornell University Press.
- Jessop B., 2014, "Capitalist diversity and variety: Variegation, the world market, compossibility and ecological dominance", *Capital & Class*, 38 (1): 43-56.
- Jullien B., 2004, *Pour une méso-économie politique. Eléments d'une approche institutionnaliste du changement dans les industries*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Jullien B. et Smith A., 2011, "Conceptualizing the role of politics in the economy: Industries and their institutionalizations", *Review of International Political Economy*, 18(3): 358-383.
- Karpik, L., 2007, *L'économie des singularités*, Paris Gallimard.
- Labrousse A., 2006, « Eléments pour un institutionnalisme méthodologique : autonomie, variation d'échelle, réflexivité et abduction », *Economie et Institutions*, 8, <http://journals.openedition.org/ei/1107>
- Labrousse A. et Michel S., 2017, « Accumulation regimes » : 54-69, in Jo T-H, L. Chester, C. D'Ippoloti (Eds) : *Handbook of Heterodox Political Economy*, London Routledge.
- Labrousse A., Vercueil J., Chanteau J.-P., Grouiez P., Lamarche T., Michel S. et Nieddu M., 2017, « Ce qu'une théorie économique historicisée veut dire. Retour sur les méthodes de trois générations d'institutionnalisme », *Revue de philosophie économique*, 18 (2) : 153-184.
- Lamarche T., 2008, « Rupture dans la trajectoire historique du système éducatif. Vers une logique sectorielle ? » : 99-120, in Laurent C. et du Tertre C. (Ed), *Secteurs et territoire dans les régulations émergentes*, Paris L'Harmattan .
- Lamarche T., 2011, *Changements institutionnels sectoriels et territoriaux. Eléments d'analyse mésoéconomique*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, Université Paris Diderot.
- Laurent C., 1992, *L'agriculture et son territoire dans la crise : analyse et démenti des prévisions sur la déprise des terres agricoles à partir d'observations réalisées dans le Pays d'Auge*, Thèse de sciences économiques, Université de Paris 7.
- Laurent C. et du Tertre C., 2008, *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris L'Harmattan.
- Laurent C. et Mouriaux M.-F., 2008, « Secteur, territoires, rapport social d'activité » : 25-42, in Laurent C. et du Tertre C., *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris L'Harmattan.



- Lipietz, A., 1990, « La trame, la chaîne et la régulation : outils pour les sciences sociales », *Economies et Sociétés*, Série régulation, 5 : 137-174.
- Lung, Y., 2008, « Modèles de firme et formes du capitalisme : Penser la diversité comme agenda de recherche pour la TR », *Revue de la régulation*, 2, Janvier, <http://journals.openedition.org/regulation/2052>
- Magnin E., Delteil V. et Vercueil J., 2018, « La dépendance dans les relations entre capitalismes nationaux : quelle portée analytique ? », *Revue de la régulation* 24, 2d semestre / Autumn, <http://journals.openedition.org/regulation/14340>
- Michel S., 1999, *Education et croissance économique en longue période*, Paris L'Harmattan.
- Michel S. et Vallade D., 2007, « Une Analyse de long terme des dépenses sociales », *Revue de la régulation*, 1 | Juin, <http://journals.openedition.org/regulation/1507>
- Ménard C., 2014, "Embedding Organizational Arrangements: Towards a General Model." *Journal of Institutional Economics*, 10 (04 special): 567-589.
- Mollard A., 2002, « L'agriculture entre régulation globale et sectorielle » : 332-340, in Boyer R. et Saillard Y. (dir.), *Théorie de la régulation, l'Etat des savoirs*, Paris La Découverte.
- Montagne S. et Ortiz H., 2013, « Sociologie de l'agence financière : enjeux et perspectives », *Sociétés contemporaines*, 92 (4) : 7-33.
- Musselin C., 2017, *La grande course des universités*, Paris Presses de Sciences-Po.
- Nelson R. and Winter S., 1977, "In search of useful theory of innovation", *Research Policy*, 6 (1): 36- 76.
- Nieddu M., 1998, *Dynamiques de longue période dans l'agriculture productiviste et mutations du système agro-industriel français contemporain*, Thèse pour le doctorat ès sciences économiques, Université de Reims.
- Nieddu M., Garnier E. et Bliard Ch., 2014, « Patrimoines productifs collectifs versus exploration/exploitation », *Revue économique*, 65 (6) : 957-987.
- Piore M., 2006, "Qualitative Research: Does it fit in economics?" *European Management Review*, 3 (1): 17-23.
- Simon, H. A., 1991, "Organizations and Markets", *Journal of Economic Perspectives*, 5 (2): 25-44.
- Stockhammer E., 2004, « Financialisation and the slowdown of accumulation », *Cambridge Journal of Economics*, 28 (5) : 719-741.
- Thévenot, L., 1986, « Les investissements de forme » : 21-71, in Thévenot, L. (ed.) *Conventions économiques*, Paris, Presses Universitaires de France (Cahiers de Centre d'Etude de l'Emploi).
- Zeza A. and Llambi L. (2002), "Meso-Economic Filters Along the Policy Chain: Understanding the Links Between Policy Reforms and Rural Poverty in Latin America," *World Development*, 30 (11): 1865-1884.